



Election Actuelle directrice de l'Office fédéral de la culture, Isabelle Chassot est candidate pour le Conseil des Etats. >>> 11



L'offre poursuit son développement

Transports. L'horaire 2022 prévoit une liaison renforcée avec Fribourg, notamment avec l'instauration de la cadence au quart d'heure pour Guin. Le supplément pour bus de nuit est supprimé. >>> 12

RÉGIONS

9
LA LIBERTÉ
JEUDI 20 MAI 2021

Groupe E Greenwatt remet la planification des projets éoliens fribourgeois aux mains des communes

Groupe E refile le bébé aux communes

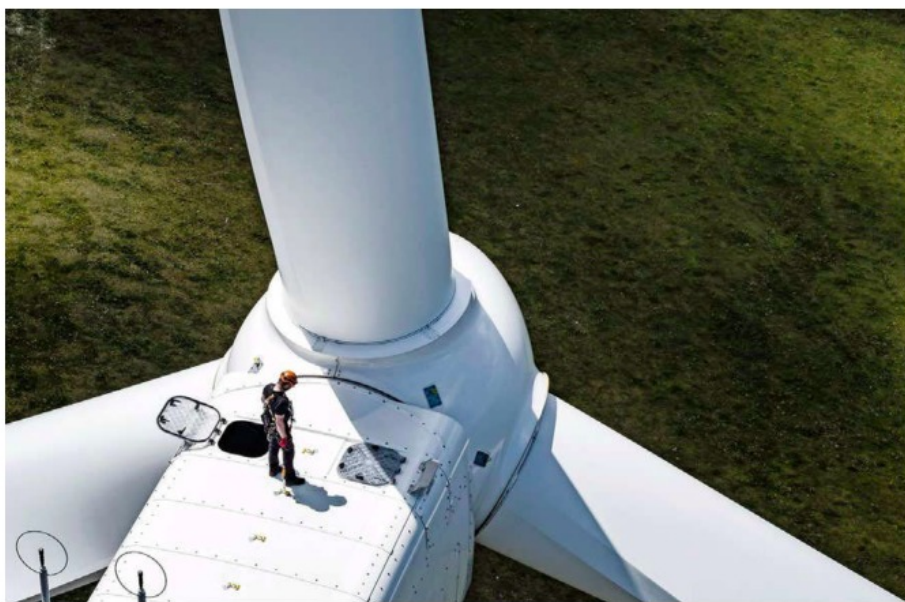
« FRANÇOIS MAURON

Energie >>> Chat échaudé craint l'eau froide. Las d'être la cible d'un flot d'invectives dans «un débat extrêmement émotionnel», Groupe E Greenwatt change de stratégie dans le dossier éolien fribourgeois. Après avoir favorisé une «approche proactive durant plusieurs années», la société spécialisée dans les énergies renouvelables laisse désormais aux communes l'initiative de planifier le développement des projets dans ce domaine bien spécifique, en coordination avec les autorités étatiques et en application du Plan directeur cantonal.

Ce dernier, pour mémoire, prévoit sept projets de parc éolien dans le canton, dont quatre ont obtenu l'aval de la Confédération: le Massif du Gibloux, les Collines de la Sonnaz, la Côte du Glaney et les Monts-de-Vuisternens. Quinze communes sont concernées. Il y a trois semaines, Greenwatt leur a envoyé un courrier pour annoncer la création de comités de pilotage et inviter chaque exécutif à y nommer un délégué pour faire entendre leur voix. Ceux-ci sont désormais caducs.

Votes consultatifs

«A ce jour, deux communes, Vuisternens-devant-Romont et Courtepin, ont répondu par la négative. Cinq autres ont demandé un délai supplémentaire, tandis que les huit restantes n'ont pas encore répondu», souligne Jacques Mauron, directeur général de Groupe E, lors d'une conférence de presse tenue hier. Dans quatre entités communales, dont les deux citées ci-dessus, les exécutifs ont prévu d'organiser un vote consultatif sur le principe de créer une zone dévolue aux éoliennes. Ces scrutins devraient avoir lieu à Vuisternens-devant-Romont le 28 juin, à La Sonnaz le 1^{er} juillet,



Le canton vise une production éolienne de 160 GWh/an à l'horizon 2030, soit 12% de la consommation fribourgeoise actuelle. Keystone

à Courtepin le 26 septembre et à Belfaux au début de l'année prochaine.

Visiblement fatigué de ces atermoiements, Groupe E Greenwatt, qui jouait jusqu'alors un rôle moteur dans l'avancement des différents dossiers, transmet donc le témoin aux communes. «Dans le canton de Fribourg, selon la loi, c'est à elles qu'incombe la tâche de planifier l'aménagement de parcs éoliens. Lorsqu'elles souhaiteront entamer cette démarche, nous nous tiendrons naturellement à disposition pour les accompagner», note Jacques Mauron.

En parallèle, l'entreprise fribourgeoise «continuera à informer la population sur la raison

d'être de l'énergie éolienne», par exemple dans le cadre d'actions de communication. Elle souhaite ainsi «apaiser un débat devenu davantage émotionnel que rationnel» et favoriser une discussion de fond sur la nécessité d'exploiter cette source d'énergie renouvelable et locale.

C'est que le temps presse. Selon Jacques Mauron, l'énergie éolienne vise à contribuer à la sécurité d'approvisionnement de la Suisse en hiver, lorsque la demande en électricité augmente. «La production d'énergie hydraulique, thermique et photovoltaïque doit alors être complétée par du courant électrique importé, issu notamment du nucléaire et du charbon. L'éolien

permettra de diminuer la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger et de consommer une énergie locale et respectueuse de l'environnement», assène-t-il.

Et de poursuivre sa démonstration. Les éoliennes produisent les deux tiers de leur électricité grâce aux vents hivernaux, plus fréquents et plus forts. Elles complètent «idéalement» l'hydraulique et le solaire, davantage productifs en été. Ainsi, les 10 000 installations photovoltaïques du groupe fournissent 18% de sa production durant la belle saison et seulement 1% en hiver.

Pour mémoire, le canton vise une production éolienne de 160 GWh/an à l'horizon 2030

– soit la production du lac de la Gruyère ou 12% de la consommation fribourgeoise actuelle – et de 320 GWh/an pour le photovoltaïque (110 GWh aujourd'hui). L'hydroélectrique du groupe (1018 GWh en 2019) n'a qu'un faible potentiel de développement.

Actif à Neuchâtel

Dans l'optique d'atteindre cet objectif, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas s'engager davantage? «Il a fixé les règles par le biais du Plan directeur cantonal. C'est à tous les niveaux (Confédération, canton, communes) que les autorités doivent s'impliquer», répond Jacques Mauron. Mais les communes peuvent-elles réelle-

ment porter des dossiers de cette importance, comme le stipule la loi? «Ce n'est pas à Groupe E de définir le cadre législatif», coupe-t-il.



«Fribourg a dix ans de retard dans l'éolien»

Jacques Mauron

A l'entendre, il est illusoire de compter sur les importations étrangères pour combler le déficit de production helvétique. Pour la première fois, la France n'a pas exporté de courant cet hiver. Et l'Allemagne, qui sortira du nucléaire en 2022 et du charbon en 2038, va probablement devoir garder pour ses besoins propres son importante production éolienne. «Aujourd'hui, déjà, elle limite ses exportations en raison de problèmes de transports», indique Jacques Mauron.

A noter, enfin, que Greenwatt poursuit le développement de ses parcs éoliens dans le canton de Neuchâtel, dont l'un, en tout cas, est en bonne voie. A part à Genève, où l'exiguïté du territoire et la proximité de l'aéroport sont une entrave, tous les cantons romands nourrissent des projets. «Par rapport à ses voisins, Fribourg est clairement le dernier dans ce domaine. Il a dix ans de retard par rapport aux autres», conclut-il. >>>

Les opposants sont satisfaits

Les communes prennent acte de la décision de Groupe E, laquelle suscite des réactions.

Les communes concernées par les projets éoliens prennent acte de la nouvelle stratégie de Groupe E Greenwatt dans ce dossier. «C'est une décision qui va dans le bon sens. Groupe E doit cesser d'imposer un rythme qui n'est pas forcément celui de la politique. Cela enlèvera beaucoup de pression», note David Fattebert, syndic du Châtelard. Son homologue de Vuisternens-devant-Romont Jacques Dumas indique pour sa part que le vote consultatif prévu le 28 juin dans sa commune est maintenu. «Nous voulons savoir com-

ment la population se positionne par rapport à cette problématique.»

Quant aux communes touchées par le projet des Collines de la Sonnaz, elles ont prévu une rencontre le 1^{er} juin. «Il faudra voir comment nous poursuivons», fait remarquer Muriel Frésard, syndique de Belfaux. Notamment en ce qui concerne la tenue des scrutins consultatifs.

Selon le conseiller d'Etat Olivier Curty, chargé du dossier, «la société Greenwatt seule n'aurait de toute façon jamais pu réaliser un parc éolien sans le soutien des communes et de leur population. Car une mise à

l'enquête est nécessaire pour la modification du Plan d'aménagement local». Selon lui, le canton avait l'obligation de réaliser sa planification éolienne selon les directives fédérales. Mais il n'est pas un «promoteur» et «l'électricité reste avant tout un produit commercial».

Dans un communiqué, la faitière des opposants à l'énergie éolienne Paysage libre Fribourg se dit satisfaite que Groupe E ait «entendu les critiques émises par notre association face à sa politique commerciale agressive et peu transparente envers les communes». Enfin, le Centre prend acte «avec satisfaction» de la décision de l'entreprise. >>>

FM

COMMENTAIRE

Oser anticiper l'avenir

C'est bien connu: on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif. Groupe E l'a finalement compris. Face au tollé suscité par ses dessins éoliens, l'entreprise fait volte-face. Plutôt que d'être un moteur du développement des projets en pays fribourgeois, elle abandonne cette tâche aux communes, tout en promettant de leur prêter assistance si nécessaire. Une façon habile de placer les collectivités locales face à leurs responsabilités, mais qui va encore retarder l'avancement de dossiers déjà bien entés.

Or quoi qu'en disent les opposants à l'éolien, il y a urgence. Pour mettre en œuvre la transition énergétique approuvée par le peuple en 2017, il faudra développer la production indigène d'énergie renouvelable. Car il est hautement illusoire de compter sur d'hypothétiques importations d'électricité pour assouvir l'augmentation de la consommation, inéluctable malgré les économies d'énergie. Dans ce contexte, la production éolienne tombe sous le sens. Elle permet en effet de

pallier les manques hivernaux de l'hydraulique et du solaire. En 1943, en des temps pourtant très sombres, le Conseil d'Etat n'a pas hésité à lancer la construction du barrage de Rossens, dont l'impact sur le paysage est bien plus important qu'un parc éolien. Cet exemple prouve qu'il faut oser anticiper l'avenir plutôt que d'avancer à reculons. Aux autorités politiques actuelles de s'en inspirer. Il y va de l'intérêt des générations futures.

FRANÇOIS MAURON